

**FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX**

**COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 007 182,095 dinars, un actif net de 998 084,921 dinars et un résultat net bénéficiaire de 96 282,411 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observations**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- Les ratios d'emploi d'actif prévu par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005 n'ont pas été systématiquement respectés durant la période auditée.
- L'emploi au titre de la société « STAR » représentent, au 31 décembre 2018, 10,11% de l'actif de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Les états financiers du fonds « Optimum Epargne Action » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018, ont fait l'objet d'un rapport de commissariat aux comptes en date du 29 Mars 2019. Ces états ont été modifiés afin de rectifier le nombre de parts au 31 Décembre 2018 conformément au présent rapport.

Tunis, le 31 mai 2019  
**Le Commissaire aux Comptes**  
**ECC MAZARS**  
**Walid MASMOUDI**

**BILAN COMPARES ARRETES**

**AU 31 DECEMBRE 2018 & 31 DECEMBRE 2017**

*(Unité : en DT)*

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<b>ACTIF</b>			
<b><u>AC 1 – Portefeuille-titres</u></b>	<b>3.1</b>	<b><u>988 533,916</u></b>	<b><u>1 765 170,086</u></b>
a – Actions et droits rattachés		988 533,916	1 765 170,086
b - Obligations et valeurs assimilées		-	-
<b><u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u></b>	<b>3.3</b>	<b><u>15 924,735</u></b>	<b><u>207 043,426</u></b>
a - Placements monétaires		-	-
b – Disponibilités		15 924,735	207 043,426
<b><u>AC 3 - Créances d'exploitations</u></b>		<b><u>2 723,444</u></b>	<b><u>379,852</u></b>
<b><u>AC 4 – Autres actifs</u></b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>1 007 182,095</u></b>	<b><u>1 972 593,364</u></b>
<b>PASSIF</b>			
<b><u>PA 1- Opérateurs créditeurs</u></b>	<b>3.7</b>	<b><u>5 107,372</u></b>	<b><u>9 857,440</u></b>
<b><u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u></b>	<b>3.8</b>	<b><u>3 989,802</u></b>	<b><u>4 393,055</u></b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>9 097,174</u></b>	<b><u>14 250,495</u></b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b><u>CP 1 – Capital</u></b>	<b>3.5</b>	<b><u>990 226,830</u></b>	<b><u>1 933 991,922</u></b>
<b><u>CP 2 - Sommes distribuables</u></b>	<b>3.6</b>	<b><u>7 858,091</u></b>	<b><u>24 350,947</u></b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		100,775	56,751
b - Sommes distribuables de l'exercice		7 757,316	24 294,196
<b>ACTIF NET</b>		<b><u>998 084,921</u></b>	<b><u>1 958 342,869</u></b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b><u>1 007 182,095</u></b>	<b><u>1 972 593,364</u></b>

## ETATS DE RESULTATS COMPARES

ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2018 & 31 DECEMBRE 2017

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u></b>	<b>3.2</b>	<b><u>42 858,180</u></b>	<b><u>78 176,674</u></b>
a – Dividende		42 858,180	66 873,660
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	11 303,014
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3.4</b>	<b><u>1 227,440</u></b>	<b><u>3 612,515</u></b>
<b><u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u></b>		<b><u>44 085,620</u></b>	<b><u>81 789,189</u></b>
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	<b>3.9</b>	-28 219,138	-43 332,391
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b><u>15 866,482</u></b>	<b><u>38 456,798</u></b>
<u>CH 2 – Autres charges</u>	<b>3.10</b>	-5 318,572	-8 314,162
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>10 547,910</u></b>	<b><u>30 142,636</u></b>
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-2 790,594	-5 848,440
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b><u>7 757,316</u></b>	<b><u>24 294,196</u></b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 790,594	5 848,440
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		16 570,062	-212 688,080
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		70 852,468	116 098,116
Frais de négociation de titre		-1 687,999	-13 234,503
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b><u>96 282,441</u></b>	<b><u>-79 681,831</u></b>

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018 & 31 DECEMBRE 2017**  
(Unité : en DT)

	31/12/2018	31/12/2017
<b><u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations</u></b>	<b><u>96 282,441</u></b>	<b><u>-79 681,831</u></b>
<b><u>d'exploitation</u></b>		
a - Résultat d'exploitation	10 547,910	30 142,636
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16 570,062	-212 688,080
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	70 852,468	116 098,116
d - Frais de négociation de titres	-1 687,999	-13 234,503
<b><u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b><u>-18 502,330</u></b>	<b><u>-45 983,350</u></b>
<b><u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>-1 038 038,059</u></b>	<b><u>-448 128,450</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits d'entrée	-	-
<b>b – Rachats</b>	<b>-1 038 038,059</b>	<b>-448 128,450</b>
- Capital	-954 144,609	-458 551,965
- Régularisation des sommes non distribuables	-75 355,014	17 420,018
- Régularisation des sommes distribuables	-8 538,436	-6 996,503
- Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>-960 257,948</u></b>	<b><u>-573 793,631</u></b>
<b><u>AN 4 - ACTIF NET</u></b>		
a- en début de l'exercice	1 958 342,869	2 532 136,500
b- en fin de l'exercice	998 084,921	1 958 342,869
<b><u>AN 5 - NOMBRE de Parts</u></b>		
a- en début de l'exercice	219 564	269 249
b- en fin de l'exercice	111 241	219 564
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b><u>8,972</u></b>	<b><u>8,919</u></b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</b>	<b><u>1,83%</u></b>	<b><u>-3,30%</u></b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

#### **NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS :**

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie mixte de distribution, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Le fond a été créé le 09 juin 2011 ayant pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

La Compagnie Gestion et Finance et la BTE ont été désignées distributeur des titres de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

La Banque de Tunisie et des Emirats a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

#### **NOTE N°2 : PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

##### **2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ADMISES A LA COTE :**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

### **2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

### **2.4 CESSION DES PLACEMENTS :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.5 CAPITAL :**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

### **2.6 LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE :**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

### **2.7 SOMMES DISTRIBUABLES**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

#### 3-1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2018 à 988 533,916 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif
<b>ACTIONS ET DROITS RATTACHES</b>				
ADWYA	17 349	89 976,781	82 633,287	8,20%
AMEN BANK	335	7 365,020	9 109,655	0,90%
ATB	14 000	59 861,303	51 170,000	5,08%
BIAT	190	22 843,700	22 689,040	2,25%
CELLCOM	31 691	193 699,447	46 649,152	4,63%
EURO CYCLES	5 180	152 298,581	96 612,180	9,59%
GIF	34 000	50 374,054	33 966,000	3,37%
MONOPRIX	4 094	39 885,285	31 331,382	3,11%
ONE TECH HOLDING	6 171	65 142,267	98 674,290	9,80%
SAH	8 571	93 585,935	97 880,820	9,72%
SFBT	4 000	60 230,822	94 240,000	9,36%
STAR	750	84 837,667	101 790,000	10,11%
TELNET HOLDING	9 373	87 438,230	90 074,530	8,94%
UADH	17 500	41 223,565	32 287,500	3,21%
UIB	4 000	87 271,751	94 628,000	9,40%
DA SAH 2018 1/18	8 568	5 312,160	4 798,080	0,48%
<b>TOTAL ACTIONS ET DROITS RATTACHES</b>		<b>1 141 346,568</b>	<b>988 533,916</b>	<b>98,15%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>1 141 346,568</b>	<b>988 533,916</b>	<b>98,15%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions	526 285,530
	<u>526 285,530</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Prix de cession ou Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Actions	1 319 491,762	1 390 344,230	70 852,468
<b>TOTAL</b>	<u>1 319 491,762</u>	<u>1 390 344,230</u>	<u>70 852,468</u>

### 3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2018 un montant de 42 858,180 dinars détaillés comme suit :

	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Revenus des actions	42 858,180	66 873,660
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	-	11 303,014
Revenus des titres OPCVM	-	-
	<u>42 858,180</u>	<u>78 176,674</u>

### 3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS:

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2018 à 15 924,735 dinars reparti comme suit :

DÉSIGNATION	Valeur au 31/12/2018	Valeur au 31/12/2017	% Actif
- BANQUE	15 924,735	133 238,796	1,58%
- SOMME A L'ENCAISSEMENT	-	73 804,630	0,00%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>15 924,735</b>	<b>207 043,426</b>	<b>1,58%</b>

### 3-4. REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES :

Le total du poste « Revenus des placements monétaire » s'élève au 31 décembre 2018 à 1 227,440 dinars et présente le montant des intérêts sur le compte de dépôt.

	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Revenus sur comptes de dépôt	1 227,440	3 612,515
	<u>1 227,440</u>	<u>3 612,515</u>

### 3-5. CAPITAL :

Les mouvements sur le capital du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS s'analysent comme suit :

	<u><b>31/12/2018</b></u>
<b>Capital au 01 Janvier 2018</b>	<b>1 933 991,922</b>
Nombre de part	219 564
Nombre de porteurs de parts	202
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-

**Rachats effectués**

Montant	954 144,609
Nombre de part	108 323
Nombre de porteurs de parts sortants	92

**Autres mouvements**

Frais de négociation de titre	- 1 687,999
Variation de (+/-) values potentielles sur titres	16 570,062
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titre	70 852,468
Régularisations sommes non distribuables	- 75 355,014

**Capital au 31 Décembre 2018****990 226,830**

Nombre de part	111 241
Nombre de porteurs de parts	110
Taux de rendement	1,83%

**3.6 SOMMES DISTRIBUABLES :**

Les sommes distribuables au 31 décembre 2018 s'élèvent à 7 858,091 dinars détaillées comme suit :

Désignations	Résultats d'exploitation	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2017 (report à nouveau)	152,376	-51,601	100,775
Exercice 2018	10 547,910	-2 790,594	7 757,316
<b>Total</b>	<b>10 700,286</b>	<b>-2 842,195</b>	<b>7 858,091</b>

**3-7. OPERATEURS CREDITEURS :**

La valeur des opérateurs créditeurs est arrêtée au 31 décembre 2018 à 5 107,372 dinars répartie comme suit :

	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Gestionnaire	3 191,887	6 160,899
Distributeur BTE	1 276,762	2 464,361
Dépositaire	319,532	616,090
Distributeur CGF	319,191	616,090
	<b>5 107,372</b>	<b>9 857,440</b>

### 3-8. AUTRES CREDITEURS DIVERS :

La valeur des autres créditeurs divers est arrêtée au 31 décembre 2018 à 3 989,802 dinars répartie comme suit :

	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Commissaire aux comptes	3 640,644	3 860,020
Etats retenue à la source	0,561	1,346
CMF	86,640	169,006
Publication CMF	261,957	362,683
	<b><u>3 989,802</u></b>	<b><u>4 393,055</u></b>

### 3.9 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs calculées conformément au règlement intérieur du fonds et aux conventions de dépositaire et de commercialisation.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF perçoit une rémunération annuelle de 1% HT par an de l'actif net du fonds, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement à terme échu.

La CGF perçoit en outre, une commission de surperformance qui est prélevée si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de sur performance est de 10% H.T pour une période de 3 années glissantes, elle est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel du fonds et le rendement minimum exigé.

Le calcul de cette commission est actualisé chaque jour, un abonnement ou une reprise de cet abonnement en cas d'une baisse de la performance est comptabilisé à chaque publication de la valeur liquidative.

La Banque de Tunisie et des Emirats assure les fonctions de dépositaire du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS. Elle est notamment chargée à ce titre de:

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;

En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net du fonds avec un minimum de 1 000 DT HT.

Cette rémunération, est réglée trimestriellement à terme échu.

La BTE et la CGF sont les membres du réseau de commercialisation, qui assurent la commercialisation de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

En contrepartie des services du réseau de commercialisation, une commission de distribution de 0,5% (HT) l'an est prélevé sur l'actif net de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative. Cette commission est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Les charges de gestion de placements pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élèvent à 28 219,138 dinars et se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Rémunération du gestionnaire	17 634,217	27 080,206
Rémunération du distributeur BTE	7 057,716	10 836,103
Rémunération du dépositaire	1 763,773	2 708,041
Rémunération du distributeur CGF	1 763,432	2 708,041
	<u>28 219,138</u>	<u>43 332,391</u>

### **3.10 AUTRES CHARGES :**

Les autres charges s'élèvent à 5 318,572 dinars pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Honoraires commissaire aux comptes	3 428,808	5 888,376
Redevances CMF	1 481,884	2 294,947
Autres frais	407,880	130,839
	<u>5 318,572</u>	<u>8 314,162</u>

**NOTE 4 : DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :**

<b><u>Données par part :</u></b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>0,396</b>	<b>0,372</b>	<b>0,367</b>	<b>0,359</b>	<b>0,399</b>
Charges de gestion des placements	-0,254	-0,197	-0,174	-0,187	-0,198
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>0,142</b>	<b>0,175</b>	<b>0,193</b>	<b>0,172</b>	<b>0,201</b>
Autres charges	-0,048	-0,038	-0,018	-0,022	-0,027
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (1)</b>	<b>0,094</b>	<b>0,137</b>	<b>0,175</b>	<b>0,150</b>	<b>0,174</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,025	-0,026	-	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,069</b>	<b>0,111</b>	<b>0,175</b>	<b>0,150</b>	<b>0,174</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,025	0,026	-	-	-
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,149	-0,969	0,767	-1,145	1,072
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,637	0,529	-0,265	-0,979	0,008
Frais de négociation de titre	-0,015	-0,060	-0,065	-0,011	-0,017
<b>Plus ou moins-value sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,771</b>	<b>-0,500</b>	<b>0,437</b>	<b>-2,135</b>	<b>1,063</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1) +(2)</b>	<b>0,865</b>	<b>-0,363</b>	<b>0,612</b>	<b>-1,985</b>	<b>1,237</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,771</b>	<b>-0,500</b>	<b>0,437</b>	<b>-2,135</b>	<b>1,063</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,677	0,079	-	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,094</b>	<b>-0,421</b>	<b>0,437</b>	<b>-2,135</b>	<b>1,063</b>
Distribution de dividendes	0,110	0,175	0,150	0,173	0,278
Valeur liquidative	8,972	8,919	9,404	8,942	11,100
<b>Nombre de parts</b>	<b>111 241</b>	<b>219 564</b>	<b>269 249</b>	<b>269 249</b>	<b>269 249</b>
<b><u>Ratios de gestion des placements :</u></b>					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,90%	1,89%	1,89%	1,89%	1,89%
Autres charges/actif net moyen	0,36%	0,36%	0,20%	0,23%	0,26%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	0,71%	1,31%	1,89%	1,52%	1,65%
<b>Actif net moyen</b>	<b>1 484 743</b>	<b>2 294 790</b>	<b>2 486 023</b>	<b>2 663 900</b>	<b>2 828 380</b>